

MILANNGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI.

Montreal, Vendredi, 14 Avril 1848.

No. 62.

LETTRE

DE N. S. P. LE PAPE PIE IX.

AUX CHRÉTIENS DE L'ORIENT.

Le Pape Pie IX aux Orientaux.

Placé, malgré notre dignité, par la disposition divine sur le siège suprême de l'apôtre Pierre, et chargé du poids de toutes les Eglises, Nous n'avons cessé, depuis le commencement de Notre Pontificat, de jeter les regards de notre amour aux nations chrétiennes de l'Orient et des pays limitrophes, quel que soit leur rite, car, pour bien des raisons, elles semblent réclamer de nous une sollicitude toute particulière. C'est dans l'Orient qu'est apparu l'unique Fils de Dieu, fait homme pour nous autres hommes, et que par sa vie, sa mort et sa résurrection, il a daigné accomplir l'œuvre de la rédemption humaine. C'est dans l'Orient que l'Évangile de lumière et de paix a d'abord été prêché par le divin Sauveur lui-même et par ses disciples, et que fleurirent de nombreuses Eglises, illustrées par le nom des Apôtres qui les ont fondées. Dans la suite des temps et pendant un long cours de siècles, des évêques et des martyrs fameux et beaucoup d'autres personnages célèbres par leur sainteté et par leur doctrine ont surgi du sein des nations orientales; tout l'univers chante la gloire d'Ignace d'Antioche, de Polycarpe de Smyrne, des trois Grégoire de Néocésarée, de Nyse et de Nazianze, d'Athanasie d'Alexandrie de Basile de Césarée, de Jean-Chrysostôme, des deux Cyrille, de Jérusalem et d'Alexandrie, de Grégoire l'Arménien, d'Ephrem de Syrie, de Jean Damascène, de Cyrille et Méthodius, apôtres des Slaves, sans parler de tant d'autres, presque innombrables, ou qui répandaient aussi leur sang pour le Christ, ou qui, par leur savants écrits et leurs œuvres de sainteté, se sont acquis un nom immortel. Une autre gloire de l'Orient est le souvenir de ces nombreuses assemblées d'évêques, et spécialement des premiers conciles œcuméniques qui furent célébrés, et dans lesquels, sous la présidence du Pontife romain, la foi catholique fut défendue contre les novateurs de cet âge et confirmée par de solennels jugements. Enfin, même en ces derniers temps, depuis qu'une partie, hélas! trop nombreuse, des chrétiens de l'Orient, s'est éloignée de la communion de ce Saint-Siège, et par conséquent de l'unité de l'Eglise catholique, depuis que ces contrées sont tombées sous la domination de peuples étrangers à la religion chrétienne, il s'y est rencontré beaucoup d'hommes qui, par le secours de la grâce divine, ont fait preuve, au milieu de toutes les calamités et de périls sans cesse renaissantes, d'une fermeté inébranlable dans la vraie foi et dans l'unité catholique. Nous voulons surtout louer d'une manière toute particulière ces Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques, qui n'ont rien épargné pour tenir leur troupeau à l'abri dans la profession de la vérité catholique, et dont les saints, bénis de Dieu, ont été tels qu'après la tempête et en des temps plus calmes, on a retrouvé sa main tenant dans l'union catholique, en ces lieux désolés, un troupeau considérable.

C'est donc à vous d'abord que s'adressent Nos paroles, Vénérables Frères et fils bien-aimés, évêques catholiques, et vous, clercs de tout ordre, et vous, laïques, qui avez persévéré, inébranlables dans la foi et la communion de ce Saint-Siège, ou qui, non moins dignes de louange, lui êtes revenu après avoir reconnu l'erreur. Bien que Nous ne soyons déjà empressé de répondre à plusieurs d'entre vous dont Nous avons reçu les lettres de félicitation pour notre élévation ou souverain Pontificat, et bien que, par Notre Lettre encyclique du 9 novembre 1846, Nous ayons parlé à tous les évêques de l'univers catholique, Nous tenons à vous donner une assurance plus particulière de l'ardent amour que Nous vous portons et de notre sollicitude pour tout ce qui vous regarde. Nous trouvons une occasion favorable de vous témoigner ces sentiments, au moment où Notre vénérable frère Innocent, Archevêque de Sidon, est en voyé par Nous, en qualité d'ambassadeur près la Sublime-Porte, afin de complimenter de Notre part le très-puissant empereur des Turcs et le remercier de la gracieuse ambassade qu'il Nous a envoyée le premier. Nous avons enjoint de la manière la plus pressante à ce Vénérable Frère de recommander instamment à cet Empereur et vos personnes et vos intérêts de l'Eglise catholique dans toute l'étendue du vaste empire ottoman. Nous ne doutons point que cet Empereur, qui a déjà donné des preuves de sa bienveillance envers vous, ne vous soit de plus en plus favorable et n'empêche que, parmi ses sujets, personne n'ait à souffrir pour la cause de la religion chrétienne. L'Archevêque de Sidon sera encore mieux connaître les mouvements de Notre amour pour vous aux Evêques et Primats de vos nations respectives qu'il pourra entretenir à Constantinople; et avant de revenir vers Nous, il parcourra, selon que les temps et les circonstances le lui permettront, certains lieux de l'Orient, afin de visiter de Notre part, comme nous le lui avons ordonné, les Eglises catholiques de tout rite établies dans ces contrées, et de porter les témoignages de Notre affection et des paroles de consolation au milieu de leurs peines, à ceux de Nos Vénérables Frères et de Nos fils bien-aimés qu'il y rencontrera.

Le même archevêque vous remettra, et aura soin de porter à la connaissance de tous cette lettre que Nous vous adressons comme un témoignage de Notre amour

pour vos nations catholiques; vous y trouverez la preuve que Nous n'avons rien plus à cœur que de bien mériter chaque jour et de vous-même et de la religion catholique dans vos contrées. Et comme, entre autres choses, il Nous a été rapporté que dans le régime ecclésiastique de vos nations, certains points, par le malheur des temps passés, demeurent ou incertains ou réglés autrement qu'il ne conviendrait, Nous Nous emploierons avec joie, en vertu de Notre autorité apostolique, pour que tout soit désormais disposé et ordonné conformément aux règles des sacrés Canons et aux traditions des saints Pères. Nous maintiendrons intactes vos liturgies catholiques particulières; car elles sont pour Nous d'un grand prix, bien qu'elles diffèrent en quelques choses de la liturgie latine. Nos prédécesseurs les eurent toujours en grande estime, à cause de la vénérable antiquité de leur origine, des langues employées par les Apôtres et les Pères, dans lesquelles elles sont écrites, et enfin de la magnificence de leurs rites, très-propres à enflammer la piété des fidèles et à imprimer le respect pour les divins mystères.

Divers Décrets et Constitutions des Pontifes ro-mains rendus pour la conservation des liturgies orientales témoignent sur ce point des sentiments du Siège apostolique de notre prédécesseur Benoît XIV, spécialement celle du 26 juillet 1755 (1); commençant par ces mots: *Attente sunt*. Aussi, les prêtres orientaux qui se trouvent en Occident ont-ils toute liberté de célébrer dans les Eglises des latins, selon le rite propre de leur nation, et trouvent-ils même, en divers lieux, mais surtout à Rome, des temples qui leur sont spécialement destinés. De plus, il ne manque pas de monastères du rite oriental, ni de maisons consacrées aux Orientaux, ni de collèges érigés pour recevoir leurs fils, ou seuls, ou mêlés à d'autres jeunes gens, afin qu'élevés dans les lettres et les sciences sacrées et formés à la discipline ecclésiastique, ils puissent devenir capables d'exercer ensuite les fonctions ecclésiastiques, chacun dans sa propre nation. Et quoique les calamités des derniers temps aient détruit quelques-uns de ces instituts, plusieurs sont encore debout et florissants; leur existence, Vénérables Frères et fils bien-aimés, n'est-elle pas une preuve manifeste de l'affection singulière que vous porte, à vous et à tout ce qui vous touche, le Siège apostolique?

Du reste, vous savez déjà Vénérables Frères et très-chers fils, comment, pour mieux veiller à vos affaires religieuses, Nous Nous aidons des travaux de cette Congrégation de Cardinaux de la sainte Eglise romaine qui tire son nom du but pour lequel elle est établie, à *propaganda Fide*. Mais beaucoup d'autres encore, dans notre illustre cité, soit romains, soit étrangers, travaillent dans vos intérêts. Ainsi, quelques évêques du rite latin, joints à d'autres évêques des rites orientaux et d'autres personnes religieuses, ont formé, il n'y a pas longtemps, sous l'autorité de la Congrégation dont Nous venons de parler, une pieuse association, dont le but est de contribuer de toutes manières, à l'aide de prières quotidiennes et d'aumônes, au progrès et au développement de la religion catholique parmi vous. Dès que Nous avons connu ce pieux dessein, Nous l'avons loué et approuvé, excitant ses auteurs à mettre sans retard la main à l'œuvre.

Ce que nous venons de dire s'adresse à tous nos fils de l'Orient, mais notre parole se tourne maintenant, d'une manière toute particulière, vers vous tous qui avez autorité sur les autres, et quelle que soit votre dignité, O Vénérables Frères, évêque des catholiques de ces contrées! que cette exhortation vous soit comme un aiguillon, quelle excite encore votre zèle et le zèle de votre clergé. Nous vous exhortons donc, dans le Seigneur notre Dieu, de veiller, pleins de confiance dans le secours céleste, et avec une ardeur encore plus grande, à la garde de votre cher troupeau, être sans cesse sa lumière par la parole et par l'exemple, afin qu'il marche dignement selon le plaisir de Dieu, et produise les fruits de toutes sortes de bonnes œuvres. Que les prêtres qui vous sont soumis se donnent tout entiers aux mêmes soins; pressez surtout ceux qui ont la charge des âmes, afin qu'ils aient à cœur la décence de la maison de Dieu, qu'ils excitent la piété du peuple qu'ils administrent saintement les choses saintes, et que sans négliger leurs autres devoirs, ils mettent toute leur attention à instruire les enfants des éléments de la doctrine chrétienne et à distribuer aux autres fidèles le pain de la divine parole, selon la capacité de chacun. Ils doivent, et vous devez vous-mêmes déployer la grande vigilance pour que tous les fidèles soient jaloux de conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix, rendant grâce au Seigneur des lumières et aux Pères des miséricordes de ce qu'il a daigné permettre, par un effet de sa grâce, dans un si grand bouleversement de toutes choses, qu'ils soient demeurés fermes dans la communion catholique de l'unique Eglise du Christ, ou qu'ils y soient rentrés, pendant qu'un si grand nombre de leurs compatriotes sont encore errants hors de l'unique bercail du Christ, abandonné par leurs pères depuis si longtemps.

Après avoir ainsi parlé, nous ne pouvons nous empêcher d'adresser des paroles de charité et de paix à ces orientaux qui, quoique se glorifiant du nom de chrétiens, se tiennent éloignés de la communion du siège de Pierre. La charité de Jésus-Christ nous presse, et

(1) V. le Bullaire de Benoît XIV, tome IV, n° 47; on peut consulter également d'autres constitutions du même Pontife sur le même sujet, tome I, n° 87, et tome III, n° 41.

suivant ses avertissements et ses exemples, nous courons après les brebis dispersés par des sentiers arides et impraticables, nous efforçant de porter secours à leur faiblesse, pour qu'elles rentrent enfin dans le bercail des troupeaux du Seigneur.

LETTRE.

New-York, le 1er mars, 1848.

A SIR ALLAN MCNAB,

Président de la Compagnie du Grand Chemin de Fer Occidental.

Monsieur, — En réponse aux questions suivantes :

1. S'il serait avantageux à la Compagnie de demander et recevoir un emprunt, par l'entremise du Gouvernement, pour vous aider à parachever votre entreprise, ayant égard à la valeur du capital?
2. Si, dans mon opinion, le Gouvernement pourrait accorder cette aide d'une manière qui serait compatible avec les intérêts publics et l'exercice de ses propres fonctions?
3. Si le Gouvernement des Etats-Unis a accordé des secours de même nature, et, s'il en a accordé, quel en a été l'effet sur l'intérêt public?

Je dirai que, pour répondre à la première question, il faut connaître les frais de construction et l'état des affaires qui se feront par ce chemin que l'on veut construire. Pour ma propre satisfaction à cet égard, j'ai examiné avec soin le Rapport que le Major Stuart a adressé au Bureau des Directeurs de votre Compagnie, en date du 1er Septembre, 1847, et qui m'a été transmis. J'ai étudié le relevé qui en est fait, vu que c'est le seul moyen pour moi de pouvoir constater quel en sera le coût. Il me paraît avoir été fait avec beaucoup de soin, les estimations me paraissent justes; et les allouances pour dépenses imprévues tout-à-fait libérales. D'après ces données et la connaissance que j'ai du pays que ce chemin doit traverser, j'ai bien peu de doute qu'il peut être fait pour les prix portés aux estimations, depuis la Rivière Niagara jusqu'à Détroit, savoir £1,238,520, argent courant d'Halifax, ou 4,954,050 piastres.

J'ai aussi examiné les statistiques de ce Rapport, et les ai comparés avec ceux qui sont en ma possession, tels que le commerce et la navigation des lacs, des canaux, les arrivages et les départs, et le tonnage dans chaque port et les profits provenant des passagers dans le chemin de fer et les bateaux à vapeur, etc. Il me semble qu'ils corroborent pleinement les estimations que donne le Major Stuart sur le montant des profits et des affaires. En vérité, je serais bien tenté si les profits qu'il anticipe ne sont pas plus que réalisés quand l'on aura terminé ces travaux, et qu'ils seront conduits avec prudence.

Nous avons éprouvé que les revenus de toutes nos améliorations, de toutes les voies de communications ouvertes au commerce des pays de l'Ouest et des lacs, ont dépassé de beaucoup nos espérances les plus vives. Ceci s'est rencontré d'une manière frappante dans le cas du Canal Erie et de la ligne des chemins de fer de l'Ouest.

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer ici que je regarde le Rapport du Major Stuart comme le meilleur document de cette nature qui a été tombé sous ma main depuis longtemps. Personne ne peut le lire sans éprouver la conviction que c'est un rapport sur lequel on peut compter.

Si je ne me trompe pas alors en disant que les travaux peuvent se faire pour le prix de l'évaluation et que les profits seront aussi grands qu'on peut les anticiper, un emprunt égal à une partie du capital nécessaire à la construction du chemin contracté avec ou sans l'aide du Gouvernement, moyennant un taux raisonnable d'intérêt, bien au dessous de celui des profits, pour une longue durée, aurait l'effet de faire relever les actions parce que l'excédant de l'intérêt augmenterait les dividendes d'autant plus que les profits excéderaient les intérêts, ou seraient employés comme fonds d'amortissement destiné à diminuer tous les ans et finir par payer le montant de l'emprunt.

Il n'est pas aussi facile de répondre à la seconde question, parce que cela dépend de circonstances plus compliquées dont quelques-unes s'appliquent à l'entreprise maintenant devant nous.

On peut adopter sans crainte comme notre grand axiome politique, que tous les gouvernements sont ou devraient être administrés dans l'intérêt général des constituants, et il ne devrait être permis de se départir de cette règle générale que lorsque les faveurs que l'on accorde à des intérêts locaux ou particuliers ne portent point de préjudice important aux autres ou même à aucune autre partie du pays.

Il ne serait donc pas juste pour le Gouvernement de fournir des capitaux pour un chemin particulier ou pour une amélioration locale sans avoir une espérance raisonnable ou des garanties de remboursement; parce que l'emploi de ces deniers ne serait pas pour le bien universel, tandis qu'ils viendraient d'un fonds commun dans lequel tout le monde serait intéressé.

On peut encore adopter comme un autre axiome que le Gouvernement, quand il peut le faire sans qu'il en résulte des dommages actuels ou même futurs pour toute la société ou même aucun de ses membres, doit prêter son aide à l'avancement des intérêts et de la prospérité d'une classe ou section de son peuple. Et l'obligation de prêter cette assistance est proportionnelle à la grandeur et à l'étendue du bien qui doit en résulter. Ainsi donc, en répondant à cette seconde question, on doit se guider sur les règles qui précèdent. Je ne pense pas que l'on puisse dire que ce chemin de fer soit d'un intérêt assez général pour tout le peuple de la Province pour que le Gouvernement soit justifiable à contracter un emprunt sans avoir au moins de justes espérances de remboursement. Mais c'est cependant un ouvrage d'un intérêt immense; autant au moins pour vos gens que l'était le Canal Erie pour les habitants de l'Etat de New-York et les profits en seront répartis entre une aussi grande partie de la population que les bénéfices du Canal l'ont été pour les habitants des Etats-Unis.

Il relie par une ligne droite le Lac Ontario avec les lacs des contrées supérieures. Il forme la base d'une ligne qui, à l'aide d'autres communications peu dispendieuses, rappro-

che presque tous les habitants du Canada Ouest. C'est une partie d'une ligne de chemins de fer qui sera bientôt faite et qui traversant l'intérieur jusqu'à l'Atlantique, formera une partie de la grande décharge des vastes régions qui avoisinent les lacs des contrées supérieures jusqu'à la mer; et c'est un anneau qui relie les eaux du St. Laurent à celles de l'Océan, et qui, en montant, part de la Rivière Détroit et va jusqu'au Lac Supérieur, suivent en tout une ligne de 2,000 milles par toute la Province. Il aura l'effet de donner à vos concitoyens tout le trafic et le commerce des cinq Etats de l'Ouest et des sept Etats de l'Est de l'Union, et de faire de votre pays le lieu de transit de tous les articles en provenant. Ce sera une grande source de profits pour vos concitoyens et pourtant, une grande source de revenus pour votre gouvernement. A tous égards il est évident que votre chemin est d'un intérêt assez général pour commander l'attention et le patronage du Gouvernement, du moins en autant que cela sera compatible avec les intérêts généraux. Ceci me conduit à examiner si le Gouvernement peut en toute sûreté pour ses intérêts comme tel, vous donner sa garantie.

D'abord tous les intérêts concernés dans le chemin sont engagés au paiement de l'emprunt; et à moins que l'entreprise paie plus que les intérêts, les actionnaires ne retireront rien, ils n'ont point de dividende. J'ignore le montant de l'emprunt que l'on veut faire, mais je suppose qu'il doit être de la moitié du prix des estimations, vu que j'apprends que l'autre moitié est déjà souscrite. L'intérêt sur cette somme, disons à 5 pour cent, serait de \$31,250 courant, ou \$125,000 courant. Pour mettre en danger la sûreté de cet emprunt, il faudrait alors que les profits de ce chemin soient moindres que cette somme, ou soient d'environ 2 1/2 pour cent sur les déboursés. Le Chemin de Fer de Utica depuis Buffalo, parallèle Est du Lac Ontario et du Canal Erie, avec lequel il a eu à lutter sans diminuer de beaucoup la distance, a rapporté en moyenne plus de 15 pour cent tous les ans depuis sa construction, et l'année dernière il a produit un revenu net d'environ 20 pour cent. Le Chemin de Fer Central de Michigan qui n'a que 144 milles de complétés et qui aboutit à un désert, et courant depuis Détroit à l'Ouest, a produit un revenu net de 14 pour cent l'année dernière. Je mentionne ces chemins de fer parce qu'ils se trouvent à l'extrémité de votre chemin qui est à l'Est et à l'Ouest, et qu'ils fournissent des données plus approximatives qu'aucun autre pour constater les profits de votre chemin; mais, dans mon opinion, ils possèdent les mêmes avantages que les vôtres pour réaliser des profits, parce que le vôtre depuis Hamilton jusqu'à Détroit, 166 milles, n'éprouvera pas de concurrence. Il aura l'effet de raccourcir de plus d'un tiers la route que les voyageurs ont à parcourir en montant et en descendant les lacs, et diminuera des deux tiers la durée des voyages, outre qu'il offrira plus de sûreté et d'agréments. Il paraîtrait d'après ces faits que le Gouvernement peut vous accorder l'aide de son crédit sans qu'il en résulte le moindre inconvénient pour le public, et sans qu'il coure le moindre risque d'essuyer des pertes, et si je ne me trompe pas, il peut remplir un devoir et rendre un service inestimable à une très grande partie et probablement à la majorité de la population.

Que ce soit une des fonctions particulières du gouvernement de contribuer ainsi d'une manière indirecte aux améliorations d'un pays, me semble une question toute décidée si jamais elle a pu être contestée.

On le fait sur une grande échelle en France et en Angleterre; et réellement on le fait dans toute l'Europe et dans presque tous les Etats de l'Union, ainsi qu'au gouvernement général de l'Union.

Si l'on objecte que même avec une telle garantie, il ne serait pas sûr d'engager le crédit public, parce que la Corporation pourrait si mal conduire ses affaires que ce chemin ne rapporterait pas assez pour indemniser le Gouvernement, je répondrais que ce chemin se trouve dans la Province, sous l'œil et le contrôle du Gouvernement qui a le pouvoir entre ses mains. Si les agents conduisaient mal les affaires, le Gouvernement peut les arrêter ou les destituer, et prendre lui-même l'administration du chemin si ses intérêts courent des risques, et il s'assurera ainsi le paiement ponctuel de l'emprunt.

Quant à la troisième question "si les Etats-Unis ont accordé des secours à la Compagnie et quel en a été l'effet," je réponds que l'Etat de Massachusetts a donné à des Compagnies de chemins de fer sa garantie pour plus de huit millions de piastres, ce qui a donné à ces Compagnies les moyens de faciliter le transport des effets dans toutes les parties de cet Etat, de pénétrer aussi dans les autres Etats et d'attirer le commerce de ces Etats dans le leur. Ces chemins croient-on, ont doublé la valeur des terres de cet Etat, et ont fait plus que doubler le commerce, et l'Etat n'a jamais eu une seule piastre à payer et ne paraît pas exposé à en payer aucune.

L'Etat de New-York, il y environ dix-neuf ans, prêta à la Compagnie du Canal de Hudson et Delaware, au moyen de débentures, une somme de 793,000 piastres, ce qui la mit en état de terminer cet ouvrage. Elle a toujours payé l'intérêt ponctuellement, elle a réduit le capital d'environ la moitié et elle a entre ses mains assez d'argent pour payer le reste. Ce Canal a été d'un grand avantage pour cette partie du pays qui l'environne, a payé de forts dividendes aux actionnaires, et les actions, sur le marché, valent maintenant 150 pour cent.

L'Etat a, depuis, fait des prêts de la même nature à la Compagnie du Chemin de Fer d'Albany et Rochester, à celle de Tonawanda, à celle de Long Island et à la Compagnie du Chemin de Fer de Shenectady et Troy; toutes ont payé avec ponctualité l'intérêt qu'elles avaient à payer, ont créé des fonds d'amortissements et presque toutes ont payé de forts dividendes aux actionnaires. Il n'y a pas raison de craindre que l'Etat aura aucune perte à essuyer pour payer le reste. Ces travaux ont eu l'effet d'augmenter les affaires et la valeur des propriétés à un point inconnu jusque-là. Les seules Compagnies qui aient fait perdre à l'Etat sont s'être porté garant, sont les Compagnies du Chemin de Fer de Canajoharie et Catskill, la Compagnie du Chemin de Fer de New-York et Krie, celle de Utica et Oswego, et celle de Hudson et Berkshire.

Les deux premières ont failli, parce que le montant des